

REGLEMENT COMPLET DU JEU
« Grand Jeu Wattwiller - Lole White Tour »

Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Les grandes sources de Wattwiller S.A.S., dont le siège social est situé 48 route de Bergheim - 68150 Ribeauvillé, immatriculé au RCS de MULHOUSE sous le numéro RCS 383 616 307 (ci-après désigné « l'Organisateur ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui se déroulera du 10/06/2018 au 21/09/2018 sur les 8 dates de la tournée Lole White Tour.

Article 2 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce jeu s'adresse aux personnes physiques sans restriction d'âge et résidant en France métropolitaine. Les mineurs et les majeurs protégés peuvent également participer sous la responsabilité de leur représentant légal (parents, tuteur, administrateur légal).

Les membres de l'Organisateur, son personnel, ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu « Grand Jeu Wattwiller - Lole White Tour » se déroulera du 10/06/2018 au 21/09/2018

Pour participer :

- L'utilisateur est invité à se rendre sur l'espace Wattwiller sur l'une des dates de la tournée du Lole White Tour : le 10 juin à Reims, le 12 juin à Grenoble, le 23 juin à Cannes, le 5 juillet à Biarritz, le 1 septembre à Paris, le 1 septembre Annecy, le 8 septembre Toulouse, le 15 septembre à Pau;
- Il choisit de remplir le formulaire d'inscription en saisissant son nom, son prénom, son adresse e-mail et numéro de téléphone;
- L'utilisateur accepte le présent règlement en participant au jeu et s'il le souhaite, accepte de s'inscrire à la newsletter ;
- Il est alors inscrit au tirage au sort qui désignera les gagnants du jeu en fin de période.

Chaque participation est limitée à une adresse e-mail unique.

Article 4 : DETERMINATION DES GAGNANTS DES LOTS MIS EN JEU

Les 53 gagnants seront tirés au sort la semaine 39. Les gagnants seront informés par email, via l'adresse renseignée lors de leur inscription, de la personne à contacter pour bénéficier de leur gain.

Les lots mis en jeu :

- 8 bons cadeau Lole d'une valeur de 50€ à valoir en boutique ou sur le site <https://eu-fr.lolewomen.com/>
- 20 tapis de yoga d'une valeur de 10€ par tapis
- 15 tote-bags Wattwiller d'une valeur de 2€ par tote-bag
- 10 bons d'achats Wattwiller d'une valeur de 4€ à valoir dans les magasins distributeurs d'eau Wattwiller

La valeur totale des lots mis en jeu est égale à 670 €.

La valeur du gain est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu à l'exclusion et à l'annulation de la participation de son auteur, la société organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité des participants. Toute participation incomplète sera éliminée.

Article 5 : RECEPTION DES DOTATIONS

Les gagnants du jeu recevront leur lot dans un délai de 8 semaines à l'adresse postale renseignée lors de la prise de contact par email.

Les gagnants du jeu ne pourront en aucun cas céder leurs dotations à titre onéreux, ni prétendre obtenir leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit sous peine d'annulation de leur lot.

Les lots sont choisis par l'Organisateur.

Pour les mineurs de 16 ans et plus, une autorisation d'un titulaire de l'autorité parentale ou de leur représentant légal âgé de plus de 18 ans est exigée. Les gagnants devront justifier de leur âge avant de recevoir leur prix. Pour tout gagnant âgé de 16 ans et plus, l'Organisateur pourra demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son tuteur, confirmant leur accord sur l'attribution du lot par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Article 6 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice. Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse www.wattwiller.com/grandjeu.

Le règlement est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : LES GRANDES SOURCES DE WATTWILLER S.A.S. – SERVICE MARKETING – 48 route de Bergheim - 68150 RIBEAUVILLE ou directement par mail à wattwiller@wattwiller.com.

Les participants pourront obtenir le remboursement des frais d'affranchissement (au tarif lent en vigueur) de la demande de règlement sur simple demande accompagnée d'un RIB, effectuée lors de la demande de règlement.

Article 7 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements de l'application de jeu, notamment dus à des actes de malveillance, qui empêcheraient le bon fonctionnement.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à y jouer du fait de tout problème lié à leur connexion internet ou défaut technique lié notamment au fonctionnement de leur matériel informatique.

L'Organisateur pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'Organisateur pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

Plus généralement, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel les concernant, auprès du Responsable du traitement (destiné à la gestion du jeu concours et à l'enrichissement du fichier clients et prospects) : LES GRANDES SOURCES DE WATTWILLER S.A.S. – 48 route de Bergheim - 68150 RIBEAUVILLE

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <http://wattwiller.com/uncategorised/mentions-legales>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.